



Commission Départementale des Délégués

PROCES VERBAL N°22

RÉUNION du 21/04/2026

Animateur : M. MATILI

Présents : MM. COZETTE – BORDET (CD) – SUZAN

Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District. 19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.



DÉLÉGATIONS :

Les délégations sont disponibles sur le PDO de chaque délégué jusqu'au 10 mai.

La commission rappelle à l'ensemble de ses délégué(s) que les indisponibilités doivent impérativement être indiquées dans leur PDO.

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS DU WEEK END :

Après lecture de l'ensemble des rapports des délégués il en ressort aucun fait.

CANDIDATURES :

Un candidat sera convoqué au retour de ses congés

L'entretien d'un candidat est reporté au mardi 28 avril à 17h30 au District

DOSSIER N°8-2 :

Dossier présidé par M. MATILI

Reprise du dossier.

Dossier en retour de la Commission Jeunes

Après lecture du PV de la Commission Jeunes du 07 avril 2026 et du rapport délégué officiel du District.

Considérant que le délégué officiel du District n'a pas pu être présent à la Commission de Discipline du 07 avril suite un décès familial ;

Par ces motifs et après en avoir délibéré, décide :

De passer à l'ordre du jour.

Réunion obligatoire de fin de saison le 12 juin, qui sera suivi d'un moment de convivialité

La Commission des Délégués que toute demande doit être effectuée au plus tard 15 jours avant la rencontre sauf cas exceptionnel.

PHOTOGRAPHES :

La commission informe l'ensemble des clubs altoséquanais que les photographes doivent se présenter aux officiels avant le début de la rencontre afin de décliner leur identité en amont de la rencontre.

Les photographes doivent obligatoirement porter une chasuble.

Le Secrétaire de Séance,
SUZAN Joel



L'Animateur
Rabah MATILI



TABLEAU DES DESIGNATIONS

JOURNEE du 25 au 26 avril 2026

Date	Categorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
25/04/2026	SENIORS FUT	COUPES		PUTEAUX FUTSAL	VLG FUTSAL	2 CLUBS
26/04/2026	SENIORS FUT	D1	53478853	ASNIERES FUTSAL	VLG FUTSAL	2 CLUBS
26/04/2026	SENIORS	D5	54550970	RACING CF	SURESNES J.S	2 CLUBS
26/04/2026	SENIORS		.		ACCOPAGNATEUR	2 CLUBS
26/04/2026	SENIORS	D5	54551021	MEUDON A.S	VLG FOOT 92	2 CLUBS
26/04/2026	SENIORS	D5	54552958	SCEAUX FC	RUEIL MALMAISON FC	2 CLUBS
26/04/2026	CDM	D1	53478637	MONTRouGE GS	COLOMBIENNE FOOT ES	2 CLUBS
26/04/2026	SENIORS	D5	54551084	ASNIERES FC	CHEMINOTS OUEST	2 CLUBS
25/04/2026	U15	D1	.	MONTRouGE FC	ISSY FC	2 CLUBS
25/04/2026	U15	D1	.	NANTERRE ES	GARENNE COLOMBES	2 CLUBS
.	
25/04/2026	ENTREPRI FOOT	COUPES	.	FINANCES 92 NANTERRE	EPINETTES ESPAGLO	2 CLUBS